

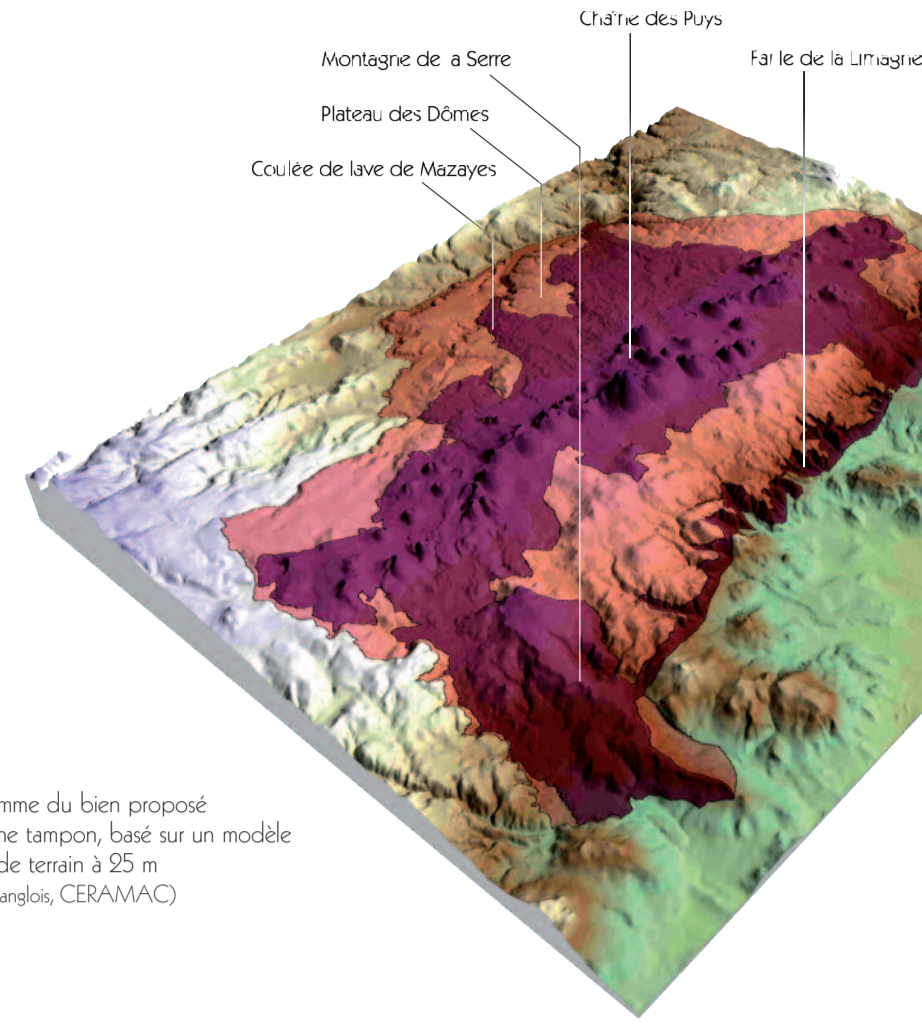
L'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de la Limagne : construction locale et accords contractuels pour un management partagé d'un site patrimonial

UNE MAQUETTE GÉOLOGIQUE REMARQUABLE

Demande d'inscription au Patrimoine Mondial sur la base des critères (vii) et (viii) :



La partie nord de l'alignement volcanique de la Chaîne des Puys (Source : P. Savaux)



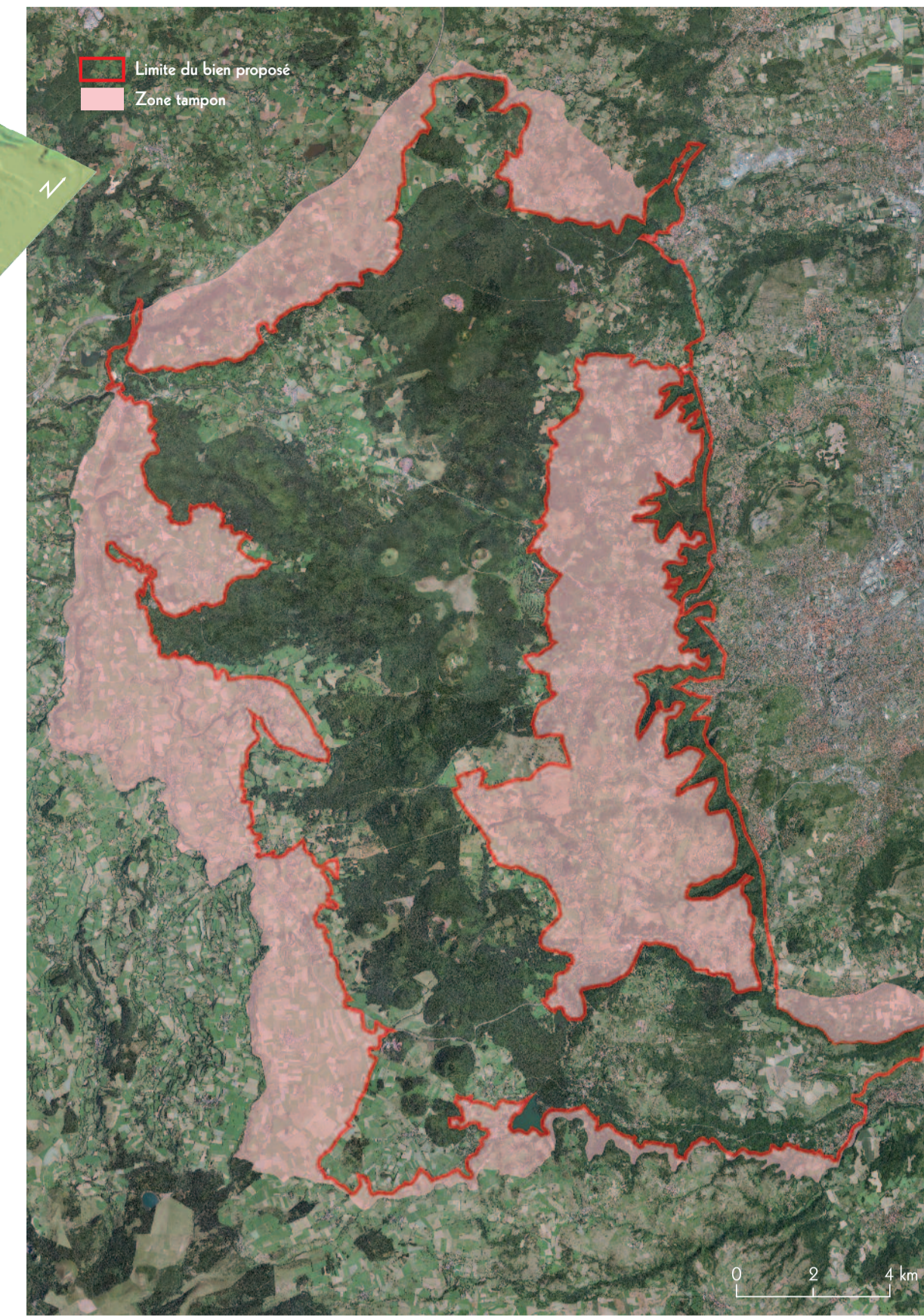
Bloc schématisé du bien proposé et de la zone tampon basé sur un modèle numérique de terrain à 25 m (Source : E. Lantier, CERAMAC)

Critère vii :

« phénomènes naturels remarquables ou aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles »

Critère viii :

« exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, incluant des éléments géomorphologiques ou physiographiques ayant une grande signification et des processus géologiques remarquables dans le développement des formes terrestres »



Carte du bien proposé superposée à une photographie aérienne de la région (Source : E. Lantier, CERAMAC; Clement-Ferand; Espace & Centre Régional Auvergne de Formation Géographique, orthophotographie 2009)

LOCALISATION

Région
France,
Auvergne,
Département du Puy-de-Dôme



Surface du bien et de la zone tampon

Surface du bien : 24 251 ha
Zone tampon : 16 346 ha
Total : 40 597 ha

Le bien comprend :

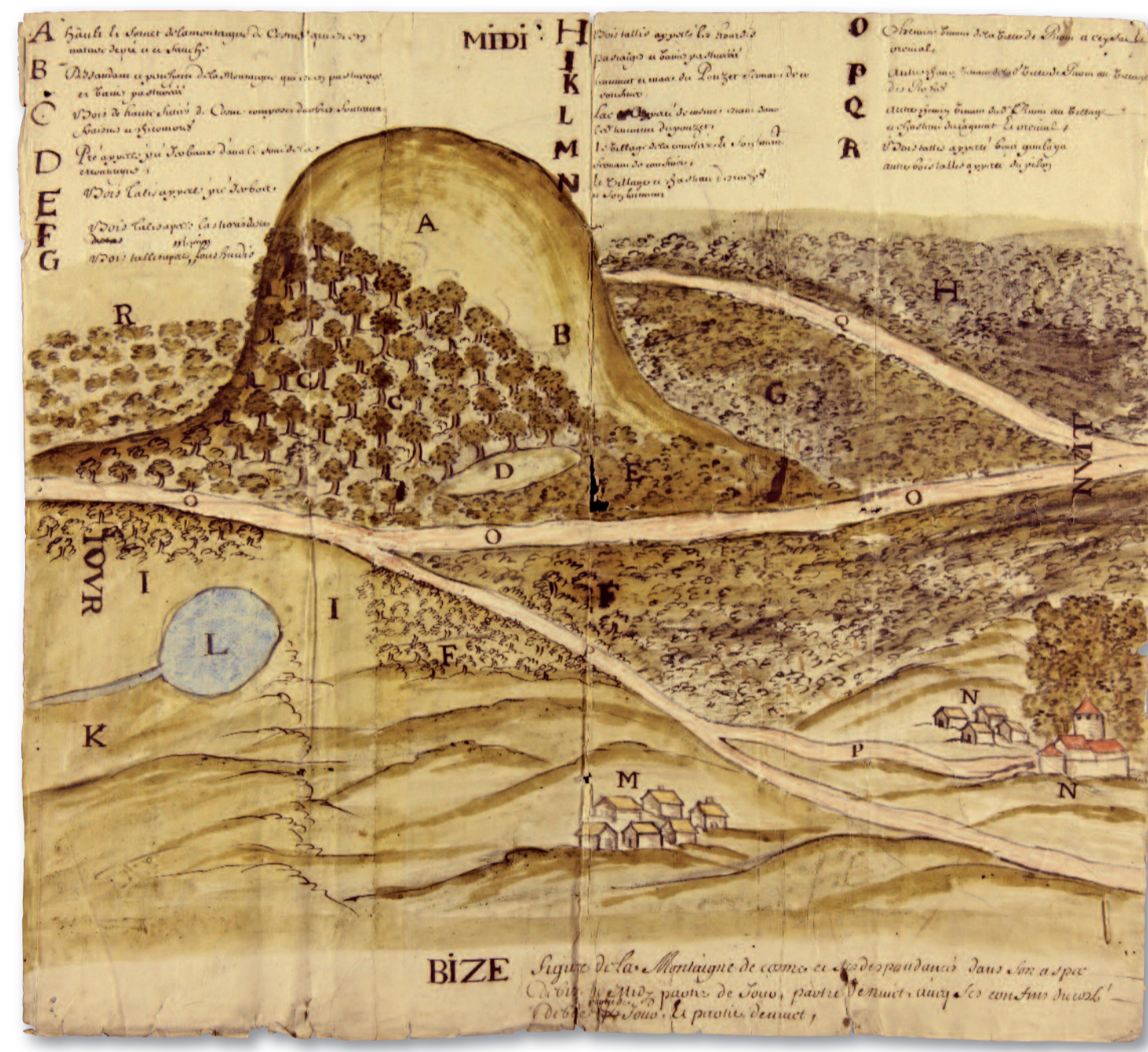
- ▶ La faille de la Limagne
- ▶ Les (environ) 80 volcans monogéniques
- ▶ Les cinq coulées de lave majeures
- ▶ Le relief inversé de la Montagne de la Serre



Localisation du bien proposé (Source : Conseil Général du Puy-de-Dôme)

LES PAYSAGES SONT LISIBLES CAR LES VOLCANS SONT PÂTURÉS

Grâce aux statuts fonciers des parcelles et à la gestion collective des estives



Carte de l'ancien domaine de Côme, 1693 (Source : Archives départementales du Puy-de-Dôme)



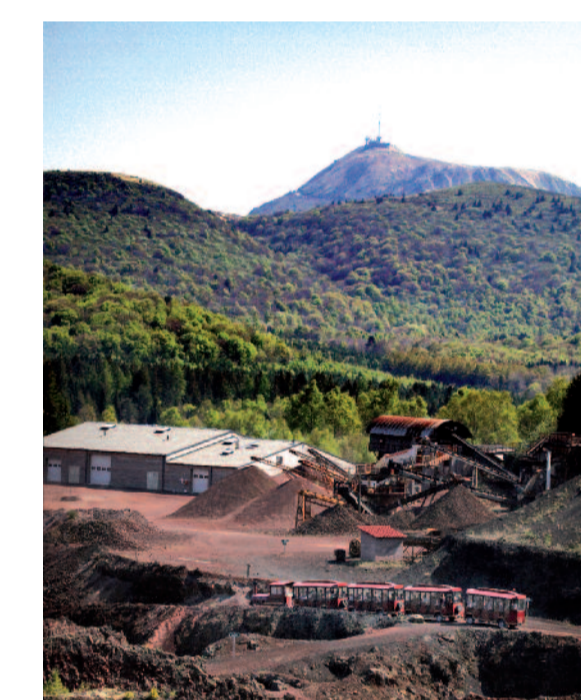
Estive d'Chères, partie nord du volcan Puy de Dôme (Source : J.-P. Vallet)

UN ENVIRONNEMENT FRAGILE EXPOSÉ À 5 TYPES DE MENACES

- ▶ Perte des espaces pâturés (historiquement)
- ▶ Erosion due à la fragilité des sols volcaniques et à la fréquentation touristique
- ▶ Exploitation des carrières
- ▶ Augmentation des surfaces bâties et urbanisation
- ▶ Points noirs paysagers



Érèction des chemins pour lutter contre l'érosion, Puy de l'Éclair (Source : D. Rouhier)



Ancienne carrière de Lempséty, transformée en site touristique (Source : D. Rouhier)



Couée forestière interdite, puy de Jumes (Source : J.-P. Marlet)



Limite urbaine à la base de la pente de la Faille de la Limagne, Clermont-Ferrand (Source : P. Savaux)



Processus par lequel le paysage local est masqué par la végétation (Source : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne)

Le rôle crucial de la zone tampon



Village de Béanne, zone tampon et bien proposé (Source : J. Wé)

Une zone de protection qui doit :

- ▶ Préserver les points de vue
- ▶ Assurer une continuité morphologique et sémantique
- ▶ Inclure des portes d'entrées

Les trois principaux axes du plan de gestion



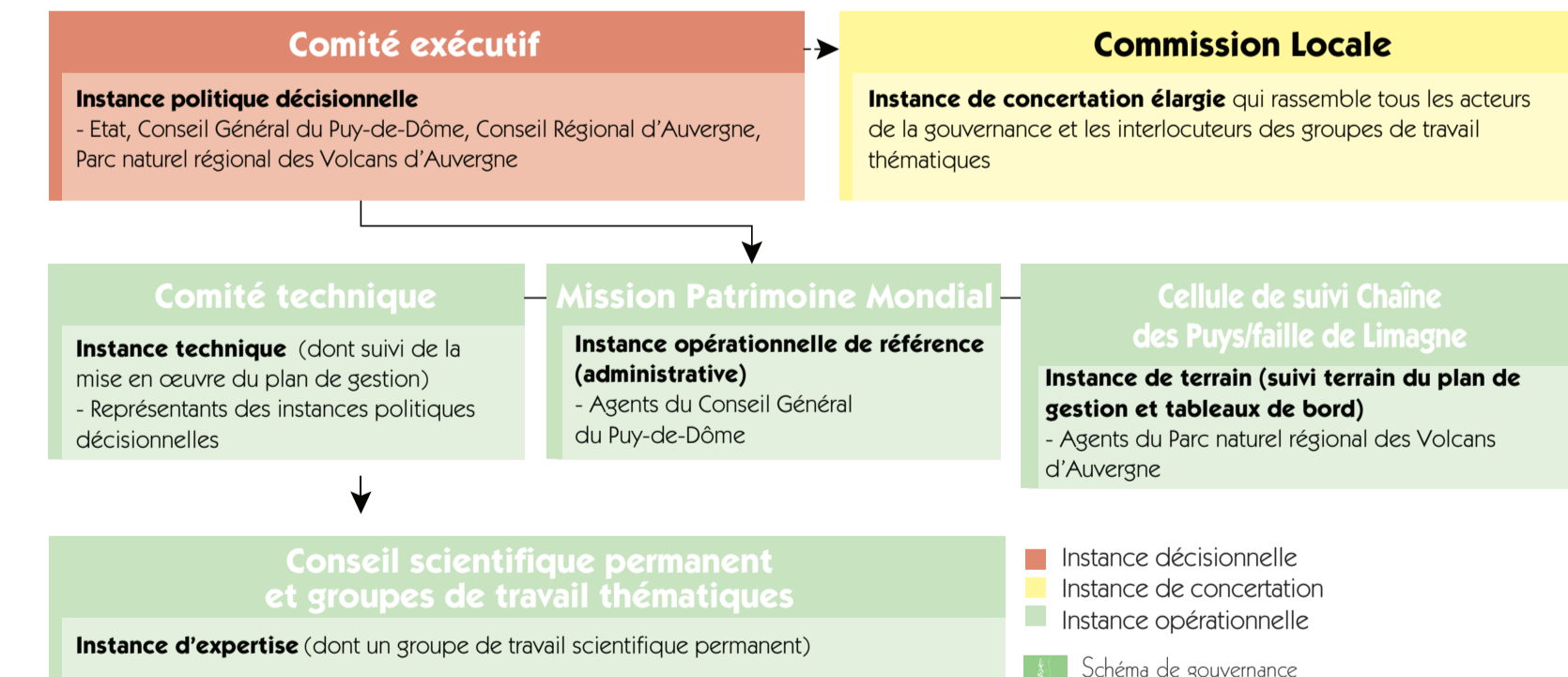
Le comité des flux touristiques et la transmission des savoirs scientifiques sont deux des principaux axes du plan de gestion (Source : D. Rouhier)

- ▶ Axe 1 : Préservation de la lisibilité et de l'intégrité du paysage et des édifices volcaniques et géologiques
- ▶ Axe 2 : Gestion de la fréquentation touristique et maintien des activités économiques locales
- ▶ Axe 3 : Développement et diffusion des savoirs, valorisation du site à travers la connaissance et l'éducation

Un mode original de gouvernance



Réunion publique pour présenter la Valeur Universelle Exceptionnelle de l'ensemble tectono-volcanique (Source : J. Wé)



- ▶ Une volonté d'associer autorités locales et habitants
- ▶ L'engagement des médias locaux et des entreprises
- ▶ Une spécificité basée sur l'existence des structures de gouvernance locales



Michelin et Volvic, dont les sièges sont installés à proximité du bien proposé, ont été les premières entreprises à s'engager pour la candidature (Source : J. Wé)

« L'ANTI WILDERNESS » :

Une surveillance discrète mais volontaire du site qui implique les autorités et la population locale afin de garder ce territoire vivant, de permettre au public d'accéder à ce patrimoine géologique et de le préserver pour les générations futures.

www.chainedespuys-failledelimagne.com

- Cécile OLIVE-GARCIA (Conseil Général du Puy-de-Dôme) : cecile.olive@cg63.fr
- Christine MONTOLLOY (Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne) : cmontolloy@parcnaturel-volcansauvergne.com
- Yves MICHELIN (Vetagro Sup) : yves.michelin@vetagro-sup.fr

Partie sud de la Chaîne des Puys, avec les cratères jumelés des Puys de La Vache et Lempdes (Source : D. Rouhier)

